

Compte-rendu conseil municipal du 29 avril 2016

Secrétaires : Nathalie Panazza, Didier Pommier

Excusés : Pierre Pontvianne (pouvoir à Bernadette El Asri)
Isabelle Delorme excusée

Approbation du compte-rendu de la séance du 25/03/2016.

PERSONNEL :

Un point est fait sur les arrêts de travail :

Bernard Clavier est en arrêt maladie jusqu'au 31 mai, son dossier sera étudié par la commission médicale le 12 mai.

Margaux Poussereau est en arrêt maladie jusqu'au 27 mai.

Linda Rivière a été en arrêt maladie du 5 avril au 8 avril.

Jean Luc a été en arrêt le 8 avril

Lucie Moyne a été en arrêt les 25 et 26 avril.

Compte rendu de la réunion personnel du 31 mars :

Afin de remplacer Sylvain Michalet (agent technique) dont le contrat d'avenir arrive à échéance fin avril, la commission a rencontré trois candidats rentrant dans le cadre de ce contrat et a retenu Yvan Anjouy. Celui-ci a été recruté à partir du 19 avril par l'association Promotion de l'Emploi et son contrat d'avenir débute le 1^{er} mai 2016. C'est un contrat de 3 ans, de 35 heures par semaine, renégociable tous les ans à la date anniversaire.

La commission a étudié la possibilité d'augmenter d'un point l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) tout le personnel titulaire (passage de 4 à 5, soit un coût de 2738 € par an pour la commune) : le conseil approuve cette proposition à l'unanimité, celle-ci prendra effet le 1^{er} avril 2016.

Concernant les contrats d'avenir de Julie Thomas et Amandine Fidei, qui se terminent en août pour Julie, et novembre pour Amandine, ceux-ci pourraient être prolongés de deux ans à condition qu'elles aient commencé une formation diplômante avant la fin de leur contrat. Julie, intéressée par une formation BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), a reçu l'aval de la Mission Locale. Amandine s'orienterait sur la même formation.

Julie Bonnier recrutée par la Promotion de l'Emploi est en remplacement de Margaux Poussereau.

M.N.T. (Mutuelle Nationale Territoriale) :

Suite à une baisse du taux de cotisation négocié par le CDG 42 en 2014, une régulation sur les salaires des agents est à effectuer.

Le conseil autorise le maire à signer les documents.

MAISON BOYER :

Le montant de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 171 382 € a été confirmé par la préfecture.

Le conseil autorise le maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes dans le cadre du PLH subvention logement sociaux (aide d'un montant de 12 000€).

Le permis de construire est en cours d'instruction par la CALF.

L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a émis une liste d'instructions à suivre pour réaliser ce bâtiment.

Concernant l'implantation d'un commerce dans ce bâtiment, la commission sécurité s'est réunie en sous-préfecture le 26 avril et n'a pas fait de remarque particulière.

Un projet de création d'un point de vente collectif de produits régionaux est à l'étude. Pour cela, une réunion avec la chambre d'agriculture a eu lieu en mairie le 13 avril afin d'étudier les démarches à suivre pour créer cette structure. Il a été décidé de contacter les agriculteurs qui pourraient être intéressés et de les réunir le 17 mai à 20 h en mairie.

P.L.U. :

Un rapide compte rendu de la réunion publique du 22 avril est présenté ou seulement une trentaine de

personnes était présente.

Une réunion est programmée le 3 mai à 20 h afin d'étudier le règlement élaboré lors de la réunion de travail du 22 avril après midi.

FINANCES :

Tarif tennis : le conseil décide de ne pas le modifier, il reste donc à 50 € pour l'abonnement et 25 € de cotisation.

Tarifs location ERA : le conseil décide de ne pas modifier ceux-ci, il reste donc les suivants :

- Associations de Luriecq : 50 € / an
- Associations de l'extérieur : 60 € par journée ou par week-end
- Associations (activités professionnels de l'extérieur) : 100 € par jour de semaine pour l'année.
- Particuliers de Luriecq : 280 € pour un week-end – 100 € par journée pour la salle ERA et 60 € par journée pour l'ancienne cantine scolaire
- Particuliers de l'extérieur : 550 € par week-end (confirmation de leur réservation trois mois avant la date retenue)

A chaque location et quel que soit le preneur la caution est fixée à 550 € pour la salle ERA

Un règlement d'utilisation de la salle cantine a été rédigé où les heures de début et fin de location y sont mentionnées.

Un devis va être demandé pour nettoyeuse de sol pour la salle ERA.

Une commande de 8 tables supplémentaires est passée.

Une subvention de 25% du prix du voyage (dans une limite de 50 €) par élève est accordée aux familles des 7 participants au voyage scolaire en Allemagne du collège Emile Falabrègue.

Le conseil décide d'acheter un ordinateur portable pour l'école d'un montant de 658 €

Un point sur les dotations est fait, celles-ci ont augmenté de 0,17 %
(voir tableau ci-dessous)

DOTATIONS	Attribution 2015	Prévu BP 2016	Attribution 2016
DGF (pour information : - 9,11 %)	162 529,00	160 000,00	147 727,00
DOTATION SOLIDARITE (+ 12,88 %)	122 239,00	110 000,00	137 972,00
DOTATION PEREQUATION (-1,46 %)	28 528,00	20 000,00	28 112,00
	313 296,00	290 000,00	313 811,00
	soit + 0,17 %		
DROITS DE MUTATION (en attente)	26 840,00	25 000,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Un compte rendu est fait du conseil communautaire du 07 avril à Luriecq où a été voté le budget de la communauté de communes.

TRAVAUX EN COURS :

Une réunion voirie est programmée le samedi 07 mai à 9 h.

QUESTIONS DIVERSES :

La cérémonie du 8 mai est fixée à 11h.

Le maire fait le point sur la remise des prix du concours intercommunal du comité de fleurissement du Haut Forez, qui regroupe les dix-huit communes de la communauté de communes.

D.I.A. : STAMBOULIS / DELEAGE – le conseil décide de ne pas préempter

D.I.A. : COMBETTE/ DEBIEVRE-BONNEFOY - le conseil décide de ne pas préempter

Rappel :

Concert à l'église le 5 août.

Les 40 ans du club de foot de Luriecq seront fêtés le 2 juillet au stade ainsi que l'inauguration de l'éclairage du terrain.

Prochain conseil le 27 mai 2016.

